ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hôpital Saint Flour

Question écrite n° 695

Texte de la question

M. Jean-Yves Bony appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des hôpitaux de proximité qui sont touchés de plein fouet par des restructurations entraînant des fermetures de lits, des conditions de travail dégradées pour le personnel et l'impossibilité pour les patients d'avoir une prise en charge médicale efficace. Tel est le cas dans le Cantal, où neuf lits en psychiatrie ont été supprimés à l'hôpital de Saint Flour. Ainsi, les capacités d'accueil et de soins de l'unité « Antinéa » ont été réduites, passant de 19 à 10 lits. Cette fermeture correspond à une perte de près du tiers de la capacité d'accueil proposée et, en conséquence, les médecins sont dans l'obligation de précipiter la sortie de leurs patients. Malheureusement, cette situation n'est pas spécifique à l'hôpital de Saint Flour et s'étend à d'autres établissements de la région Auvergne comme les hôpitaux d'Aurillac et de Clermont qui sont eux aussi saturés (fermeture de lits en psychiatrie à Clermont). Force est de constater que les personnels travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles et que les structures hospitalières subissent de façon brutale les réorganisations aveugles imposées par les ARS. Cette situation nuit gravement à la cohérence des territoires ruraux et il est nécessaire d'engager dès à présent une large concertation entre tous les acteurs concernés afin de préserver une offre de soins de qualité en milieu rural. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Données clés

Auteur : M. Jean-Yves Bony
Circonscription : Cantal (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 695
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 août 2017, page 4147
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)